

**COMMUNE DE LAURENS**

34480

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 09 JANVIER 2012  
COMPTE RENDU**

**Présents :** Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY, et Annick ROMERO.  
MM. François ANGLADE, Patrick CIANCIO, Louis GRAVIÈRE, Patrice LAFFOND, Yves LUCAS, Jacques LUGAGNE et Pierre SALS

**Absents :** Patricia ROGET **pouvoir** à Annick ROMERO  
Olivier ESPIE

**Secrétaire de séance :** Odette BOYER.

**1°) PLAN INTERCOMMUNAL D'AMÉLIORATION  
DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES**

Florence BINESSE, de la société ENVILYS, et Vincent DARLES, du S.I.G.A.L. présentent le programme des actions qui sont à mener pour atteindre l'objectif de réduire à zéro, d'ici 3 ans, l'utilisation de produits phytosanitaires sur la voirie et les espaces verts de la commune.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, valide les projets présentés, donne autorisation au Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion du Libron pour solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, s'engage à prendre en charge :** a) La part du montant non financé concernant le matériel et les fournitures alternatifs (*Equipement, plantes, paillage...*) ainsi que le volet communication (*plaquettes, panneaux...*),

b) Les frais obligatoires non subventionnés, afin de respecter la réglementation (*Equipement de Protection Individuel, armoire spécifique phytosanitaire ou signalétique sécuritaire, frais inhérent à l'information, la formation des élus et des agents*).

**2°) Approbation du procès verbal de la réunion du 05 décembre 2011**

Aucune observation n'étant formulée, **le procès verbal est adopté à l'UNANIMITE.**

**3°) FOURRIÈRE ANIMALE DE BEZIERS - Reconduction de la convention avec la S.A.C.P.A.**

4 chiens ont été pris en charge par cette Société depuis le mois de septembre 2011. 2 chiens ont été restitués au propriétaire, 1 chien a été transféré à une association d'assistance aux animaux dans le Var, 1 chien est toujours dans les locaux de la fourrière. Le montant de la participation 2012 sera révisé et porté à 0.953 € H.T. par habitant.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la reconduction de la convention avec la Société S.A.C.P.A.**

**4°) PROTECTION ANIMALE – CHATS ERRANTS  
Programme de sauvegarde Fondation Brigitte BARDOT**

De nombreux chats errants sont nourris par les habitants de la commune. Afin d'éviter leur prolifération il est envisagé de les faire stériliser avant de les remettre sur leur lieu de vie.

La Fondation Brigitte Bardot est disposée à participer au financement des opérations mais pour cela elle demande de fournir un devis de notre vétérinaire précisant le coût des interventions.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la transmission d'un devis vétérinaire à la Fondation.**

**5°) B.T.P. C.F.A. de l'Aude – Demande de subvention**

L'établissement, géré par l'Association régionale B.T.P. C.F.A. Languedoc Roussillon, sollicite une subvention fixe de 45 € ainsi qu'une participation de 23 € par apprenti pour les 5 jeunes Laurentiens préparant un C.A.P. ou un Brevet Professionnel.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide d'attribuer une subvention de 160 €.**

**6°) PERSONNEL – Assurance pour les Risques statutaires - Avenant au contrat DEXIA SOFCAP**

La Loi portant réforme des retraites entraîne l'allongement de la durée de couverture des agents et oblige les assureurs à constituer des provisions supplémentaires.

Le coût supplémentaire à la charge des collectivités assurées se traduit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, par une augmentation de 6.50% des taux de cotisations des contrats de groupe d'assurance.

Le Taux de cotisation pour les agents relevant de la C.N.R.A.C.L. passe de 4.60% à 4.90 % et celui pour les agents relevant de l'I.R.C.A.N.T.E.C. de 1,10% à 1.17 %. En cas de désaccord la collectivité peut résilier son contrat mais elle devra verser une indemnité de résiliation.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, accepte les modifications contractuelles proposées et autorise M. le Maire à signer l'avenant**

### **7°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FAUGERES - Modification des statuts**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter du 23 décembre 2011 pour se prononcer sur les modifications des statuts approuvées par le conseil de la Communauté de Communes du Faugères en matière de patrimoine et voirie lors de sa séance du 19 décembre 2011.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE émet un avis favorable aux modifications des statuts.**

### **8°) CIMETIERE - Extension du Columbarium**

Les 3 cases du columbarium sont concédées. M. le maire propose de faire appel à la Languedocienne de Marbre qui est l'entreprise qui a réalisé l'installation initiale afin de rajouter de nouvelles cases.

Il indique qu'en 2006 le prix facturé pour les 3 modules s'élevait à 2 681 €.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE émet un avis favorable à l'extension du Columbarium et demande à M. le Maire de négocier les prix au plus juste.**

**La dépense sera inscrite au budget primitif 2012 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9283.**

### **9°) ASSAINISSEMENT – Nouvelle Station d'Épuration - Acquisition de la parcelle cadastrée D793**

La canalisation d'évacuation des eaux traitées de la nouvelle station d'épuration vers le Libron passe sur la parcelle cadastrée D793. M. FARDEL est d'accord pour céder le terrain au prix de 1 € le m2.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE approuve l'acquisition de la parcelle au prix global de 3 420 €. Le dossier sera confié à Me MAS, Notaire à Autignac.**

**La dépense sera inscrite au budget ASSAINISSEMENT 2012, en section d'investissement, à l'opération 9210**

### **10°) ASSAINISSEMENT – Nouvelle Station d'Épuration- Emprunt**

Afin de couvrir les besoins en trésorerie de la commune au mois de janvier 2012, il a été fait appel à un tirage de 200 000 € sur la **ligne de trésorerie** de 250 000 € autorisée en juin 2011.

\*\*\*

Lors de l'élaboration du Budget primitif 2011 de l'Assainissement, il avait été inscrit un emprunt de 249 000 € mais compte tenu des dépenses engagées, des subventions restant à encaisser et des affectations qui pourront se faire en 2012, il y aurait lieu de contracter un emprunt de seulement 156 000 €.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cet emprunt. M. le maire est autorisé à négocier librement les conditions (durée, taux, périodicité) avec les établissements bancaires et à signer le contrat le prêt.**

### **11°) Proposition de cession à la commune de la parcelle cadastrée F 456**

M. PUEO Jean-Claude, héritier de Mme AÑA Geneviève, propose de vendre à la commune le jardin de 240 m2 situé avenue des Platanes.

M. le Maire pense qu'il serait judicieux et intéressant d'acquérir les deux terrains attenants, appartenant respectivement à CABANEL Casimir (parcelle F454 – Contenance 112 m2) et BENOIT Robert (parcelle F 455 – Contenance 90 m2), afin de créer des places de stationnement.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE approuve le principe d'acquisition de ces 3 parcelles et demande à M. le Maire de contacter les propriétaires concernés.**

### **12°) AFFAIRES JURIDIQUES – Affaire LEVIN c/Commune Arrêt de la procédure d'annulation du permis de construire délivré à M. PESTIAUX**

Par courrier du 16 décembre 2011 M. LEVIN Claude, informe qu'il a demandé à son avocat, en juillet 2011, d'arrêter la procédure auprès du Tribunal Administratif visant à obtenir l'annulation du permis de construire délivré à M. PESTIAUX pour l'extension d'une annexe.

**Ce courrier a été transmis à Me CHAPUIS, avocat chargé de défendre la commune, pour connaître son avis sur les suites à donner.**

### **13°) CESSION D'UNE SECTION D'UN ANCIEN CHEMIN RURAL TOMBÉ EN DÉSUÉTUDE**

Mme RESSEGUIER qui a été informée de la demande de Monsieur PANIS, a adressé un courrier à la mairie pour exposer la difficulté d'accès au terrain appartenant à Mme AMEN en précisant qu'elle accepte de prendre en charge les frais de géomètre pour refaire ce chemin.

Mme AFFRE Sylvette a également adressé un courrier car elle souhaiterait que ce chemin soit réhabilité. Elle s'est renseignée au Cadastre de Béziers et dit que tous les propriétaires riverains doivent être contactés.

Odetta BOYER dit que ce chemin est indiqué sur le cadastre en tant que chemin de service. Il relie la rue du Causse à la route départementale en passant devant l'ancienne gare et il a donc lieu d'exister. Il doit être remis en état. Elle demande, comme lors du conseil municipal du 5 décembre, de solliciter l'avis de tous les propriétaires riverains.

**M. le Maire propose de contacter l'ensemble des propriétaires riverains et de représenter le dossier lors d'une prochaine réunion.**

### **14°) Echange de terrains entre la commune et Monsieur CAYUELA**

Afin de rédiger les actes notariés, **le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

- **approuve l'intégration dans le domaine privé de la commune de la parcelle d'une contenance de 74 m2 provenant du déclassement d'une section d'un ancien chemin qui n'a plus de fonction de desserte.**

- **fixe la valeur des terrains à échanger avec Monsieur CAYUELA à 100 €**

Une consultation a été lancée pour les missions topographiques et géotechniques de la future **aire de lavage des machines à vendanger et de remplissage rinçage des pulvérisateurs**.

Les **schémas régionaux de prévention d'organisation des soins et d'organisation médico-sociale** sont accessibles sur le site de l'Agence Régionale de Santé. L'Avis de mise à la concertation a été publié le 14 décembre 2011 au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Le conseil municipal dispose d'un délai de deux mois pour transmettre un avis.

**M. le Maire invite les membres du conseil à consulter ces schémas afin d'émettre un avis lors de la prochaine réunion.**

La **commune de Magalas** informe de son intention de modifier son **Plan d'Occupation des Sols**. Cette modification porte sur la hauteur des bâtiments situés en zone IVNA -article 10. Le dossier qui sera mis à l'enquête publique est consultable en mairie de Magalas au service urbanisme.

Le syndicat Mixte **HERAULT ENERGIES** a adressé son rapport d'activité 2010. Il est consultable au secrétariat de la mairie

Suite à la vérification annuelle, par la police de l'eau, de la conformité des performances sur le rejet de la station, le **système d'assainissement de Laurens** a été déclaré conforme aux exigences réglementaires pour l'année 2010.

Le 9 décembre 2011, Odette BOYER a assisté à la réunion organisée à ROUJAN, par le **P.L.I.E. HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**, ayant pour thème « Les Clauses sociales dans les marchés Publics ». Les communes peuvent inclure une condition d'emploi des personnes en parcours d'insertion dans les marchés publics qu'elles signent avec les entreprises.

Depuis le 2 février 1971, les Maires du département renouvellent chaque année le « **serment d'Assas** » afin de manifester leur solidarité avec la profession viticole. La prochaine cérémonie organisée par **l'Association des Maires de l'Hérault**, aura lieu le jeudi 2 février 2012 à PERET. M. le Maire précise qu'il prendra personnellement en charge les frais d'inscription au repas pour les membres du conseil qui souhaitent l'accompagner (20 € par personne). **Odette BOYER et Pierre SALS participeront à cette « cérémonie ».**

M. le Maire informe qu'il a reçu l'acte notarié relatif à la **cession gratuite à la commune** de la voirie et des équipements du **Lotissement Le Terras**.

Il est nécessaire d'ajouter des alarmes supplémentaires aux **écoles**. C'est la Société Securit Werke qui effectuera l'installation pour la somme de 450 € T.T.C.

De nouveaux **actes de vandalisme** ont été commis ce week-end. Il a été mis le feu à la poubelle installée contre le mur extérieur de la garderie et des globes d'éclairage public ont été cassés.

M. le Maire informe qu'il ne pourra pas assister à la réunion de la **commission d'appel d'offres** qui aura lieu le 17 janvier à la mairie de Magalas pour l'ouverture des plis reçus dans le cadre de l'entretien de la toiture en panneaux photovoltaïque de la **nouvelle Caserne**. **Pierre SALS représentera la commune de Laurens**

Afin de soutenir **l'Association Française des Sclérosés en Plaques**, M. le Maire propose aux membres du conseil qui le souhaitent d'acheter un calendrier au prix de 10 € l'unité. Il regroupera les commandes.

Pierre SALS informe qu'en l'absence de Geneviève JALBY et à sa demande, il s'est rendu à la réunion qui a eu lieu avec E.R.D.F. et R.T.E. pour le **renforcement du réseau électrique** de la Grand' Rue.

Il a évoqué les problèmes de baisse de tension de l'Avenue de la Gare et il lui a été répondu que le dossier serait traité plus tard.

Louis GRAVIÈRE signale que les **lampadaires** installés à l'entrée du **Parc de la Source** restent allumés. Il demande si des travaux ont eu lieu sur le réseau d'éclairage public.

Geneviève JALBY informe de l'embauche sous contrat C.A.E. de M. LAULHE Bruno qui prépare le **site INTERNET** de la mairie. Il présentera son travail lors de la prochaine réunion.

Anne-Sophie HARO est actuellement accueillie à la mairie dans le cadre d'un **stage non rémunéré** d'un mois. Elle prépare un livret d'accueil.

Pierre SALS demande que la commune investisse dans de nouvelles **illuminations de Noël**.

Compte tenu du coût important de ce matériel, il va être étudié les possibilités de location. .

**Clôture de la séance à 19H55**

Le Maire  
François ANGLADE